

« BONIFICATIONS »

TABLEAU À COMPLÉTER ET À RETOURNER AVEC L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION INITIAL SANS BARÈME

pour la prise en compte d'éventuels points de bonification

NOM Prénom Affectation

<p>Mesure de carte scolaire 2024</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI</p>
<p>Handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande d'avis formulé auprès du médecin de prévention avant le 02 mai 2024 • Dossier RQTH déposé auprès de la MDPH, en attente de décision • Si RQTH déjà en cours, joindre la notification MDPH en cours de validité 	<p><input type="checkbox"/> OUI ou <input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> OUI, dépôt le :</p> <p>Fin de validité le :</p>
<p>Rapprochement de conjoint (1)</p> <p>Lieu de Résidence professionnelle du conjoint :</p> <p>Date de naissance du (des) enfants :</p> <p>Pièces justificatives à fournir : voir paragraphe IV.1.1. de la note départementale</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI</p>
<p>Rapprochement résidence de l'enfant ou autorité parentale conjointe (1)</p> <p>Lieu de résidence de l'enfant :</p> <p>Date de naissance du (des) enfants :</p> <p>Pièces justificatives à fournir : voir paragraphe IV.1.2. de la note départementale</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI</p>
<p>Situation de parent isolé (1)</p> <p>Lieu de résidence de l'enfant :</p> <p>Date de naissance du (des) enfants :</p> <p>Pièces justificatives à fournir : voir paragraphe IV.1.3. de la note départementale</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI</p>
<p>Affectation en Education prioritaire</p> <p>Affectation actuelle (PRO ou TPD) du 01/09/2019 au 31/08/2024 (services continus) :</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI</p>

NOM Prénom Affectation

<p>Intérim de Direction (pour une affectation demandée en 1er vœu sur le même poste) Affectation actuelle : - Intérim 2023-2024 supérieur à 6 mois - Inscription sur la liste d'aptitude</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI Année d'inscription :</p>
<p>Postes ASH à titre provisoire - Affectation 2023-2024 : - Affectation 2022-2023 : - Affectation 2021-2022 : - Affectation 2020-2021 :</p>	<p>Quotité : 100% 75% 50% 25% Quotité : 100% 75% 50% 25% Quotité : 100% 75% 50% 25% Quotité : 100% 75% 50% 25%</p>
<p>Candidats CAPPEI Candidat retenu par l'administration : oui/non* Candidat libre : oui/non* Au titre de quelle année scolaire ? * 2022-2023 2023-2024 2024-2025 (rayer la mention inutile)</p>	<p>Pour tous les candidats : Inscription à l'examen validée : oui/non* Mémoire rendu : oui/non* Modules de professionnalisation ou d'approfondissements demandés à l'inscription :</p>
<p>Fonctions à exigences particulières Intitulé(s) : - - - Pour les postes en UPE2A fournir une copie de la certification FLE ou FLS</p>	<p>Année d'obtention et avis : - - -</p>
<p>Vœu préférentiel Même vœu précis (école) en rang 1 que pour la rentrée 2023</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI</p>

(1) Documents datant de moins de trois mois. cf circulaire mouvement

A, le

Signature

A RETOURNER A LA DSDEN (Division de l'organisation scolaire et de la gestion collective des
enseignants Premier degré)

par courriel sur : mouv1d89@ac-dijon.fr

ACCOMPAGNÉ DE L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION

POUR LE LUNDI 06 MAI 2024 - 13h00 DÉLAI DE RIGUEUR
Au-delà de cette date, aucun point ne sera pris en compte